

Fonds de créances mondiales CIBC - série A

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série A du Fonds de créances mondiales CIBC. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs CIBC inc. au 1 888 888-3863 ou à info@gestionactifscibc.com, ou visitez www.cibc.com/fondsmutuels.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code(s) du fonds :		Gestionnaire du fonds :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Frais à l'acquisition	ATL5042 (\$ CA) ATL5046 (\$ US)	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs CIBC inc. avec le sous-conseiller en valeurs PIMCO Canada Corp.
Date de début de la série :	8 juin 2022	Distributions :	Revenu net, chaque mois Gains en capital nets réalisés, chaque année, en décembre
Valeur totale du fonds au 30 juin 2023 :	198 022 670 \$	Placement minimal :	500 \$ à l'achat initial, 50 \$ par la suite
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	1,41 %		

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe non canadiens de catégorie investissement à échéances variées, qui sont largement diversifiés sur le plan des secteurs, des émetteurs et des régions.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2023. Les placements du fonds vont changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 30 juin 2023)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	10,9 %
Contrat à terme sur obligation du Trésor 2 ans des États-Unis, juin 2023	6,0 %
Contrat à terme sur obligation du Trésor 5 ans des États-Unis, septembre 2023	5,0 %
Contrat à terme standardisé Euro-BOBL, septembre 2023	4,7 %
Contrat à terme standardisé Euro-BUND, septembre 2023	3,9 %
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,25 %, 2042/05/15	2,6 %
Contrat à terme sur obligation d'État, position longue, septembre 2023	1,2 %
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,00 %, 2042/11/15	0,7 %
Royaume d'Arabie saoudite, 5,00 %, 2049/04/17	0,6 %
Contrats à terme de gré à gré et opérations au comptant	0,6 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	36,2 %
Nombre total de placements : 397	

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 30 juin 2023)

États-Unis	50,3 %
Autres actions	15,7 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10,9 %
Allemagne	9,3 %
Royaume-Uni	4,3 %
Pays-Bas	1,9 %
Canada	1,9 %
Mexique	1,8 %
Japon	1,6 %
Indonésie	1,6 %
Contrats à terme de gré à gré et opérations au comptant	0,6 %
Autres actifs, moins les passifs	0,1 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion d'actifs CIBC inc. a déterminé que le niveau de volatilité de ce fonds est **Faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	-----------------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et sur certains risques en particulier qui peuvent avoir une incidence sur les rendements du fonds, consulter les rubriques intitulées « Méthode de classification du risque de placement » et « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds ne dispose d'aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de série A du fonds, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Cette rubrique présente le rendement des parts de série A du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible car le fonds n'a pas encore terminé une année civile complète.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR 3 MOIS

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts de série A du fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible car le fonds n'a pas encore terminé une année civile complète.

RENDEMENT MOYEN

Le rendement composé annuel des parts de série A du fonds depuis le 8 juin 2022 correspondait à -1,4 %. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds le 8 juin 2022, votre placement vaudrait 986 \$ au 30 juin 2023.

À qui le fonds est-il destiné?**Aux investisseurs qui :**

- souhaitent investir dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe non libellés en dollars canadiens et cherchent à maximiser le revenu tout en préservant le capital; et
- recherchent un placement à moyen ou à long terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devrez payer de l'impôt sur le revenu à l'égard du gain réalisé sur les parts d'un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne retraite (« REER ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un régime non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre les parts de série A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Des frais d'acquisition initiaux s'appliquent lorsque vous achetez des parts du fonds.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux Option avec frais à l'acquisition	de 0,0 % à 5,0 % du montant que vous achetez	de 0 \$ à 50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ que vous achetez	<ul style="list-style-type: none"> • Vous et votre représentant décidez du taux. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant que vous achetez. Ils sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous parce qu'ils réduisent les rendements du fonds.

Au 31 décembre 2022, les frais des parts de série A du fonds s'élevaient à 1,43 % de la valeur du fonds, ce qui correspond à 14,30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (« RFG ») Ce montant représente l'ensemble des frais de gestion du fonds (y compris la commission de suivi), des frais d'administration fixes et des frais d'exploitation qui ne sont pas inclus dans les frais d'administration fixes (coûts du fonds) pour les parts de série A du fonds. Gestion d'actifs CIBC inc. a renoncé à certains frais du fonds ou les a absorbés. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	1,41 %
Ratio des frais d'opération (« RFO ») Il s'agit des frais liés aux opérations du fonds.	0,02 %
Frais du fonds	1,43 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est une commission continue. Vous la payez tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que vous fournissent votre représentant et la société pour laquelle il travaille.

Gestion d'actifs CIBC inc. verse la commission de suivi à la société pour laquelle travaille votre représentant. Elle est prélevée des frais de gestion du fonds et est fondée sur la valeur de votre placement.

À l'égard des parts de série A, une commission de suivi de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuel (de 0,00 \$ à 5,00 \$ annuellement sur chaque tranche de 1 000 \$ investie) est prélevée sur les frais de gestion.

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, échangerez ou convertirez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou que vous échangez dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais sont versés au fonds.
Frais d'échange	Si vous vendez des parts du fonds pour acheter des parts d'un autre fonds géré par nous ou un membre de notre groupe, vous pourriez payer des frais d'échange allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.
Frais de conversion	Si vous convertissez des parts du fonds en parts d'une autre série du même fonds, vous pourriez payer des frais de conversion allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous avez converties. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs CIBC inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu de fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs CIBC inc.
CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario) M5J 0E7

info@gestiondactifscibc.com
[1 888 888-3863](tel:18888883863)
www.cibc.com/fondsmutuels

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.